

Les expériences liées à l'accessibilité chez les Canadiens ayant une incapacité, 2017

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le mercredi 27 octobre 2021

Les pratiques en matière d'accessibilité continuent d'évoluer au Canada, ce qui a une incidence sur les personnes ayant une incapacité. La [Loi canadienne sur l'accessibilité](#) (LCA), entrée en vigueur en 2019, vise à cerner, à éliminer et à prévenir les obstacles à l'accessibilité que peuvent rencontrer les personnes ayant une incapacité lors de leurs interactions avec des organisations sous réglementation fédérale. Les domaines prioritaires prévus par la LCA sont l'emploi, l'environnement bâti, les technologies de l'information et des communications (TIC), les communications, l'acquisition de biens, la conception et la prestation de programmes et de services ainsi que le transport.

Pour éclairer et approfondir la compréhension de l'accessibilité dans les domaines prioritaires de la LCA, Statistique Canada publie un feuillet d'information fondé sur les données de l'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI) de 2017 relatives à quatre des sept domaines visés. Les résultats offrent de précieux renseignements sur la situation des 6,2 millions de Canadiens qui ont une incapacité et qui peuvent rencontrer des obstacles ou avoir besoin de dispositifs d'accessibilité. Pour renforcer davantage notre compréhension de l'accessibilité, Statistique Canada a travaillé en étroite collaboration avec Emploi et Développement social Canada à diverses initiatives en matière de données, dont le [Carrefour de données sur l'accessibilité](#) et l'[Enquête sur l'accessibilité dans les organisations du secteur public](#).

Un peu plus du sixième des Canadiens ayant une incapacité se considèrent comme étant confinés à la maison en raison de l'absence d'un service de transport adapté

L'un des objectifs de la LCA est de s'assurer que tout mode de transport régi par la loi fédérale est accessible et exempt d'obstacles. Les données de l'étude intitulée « [Les expériences liées à l'accessibilité chez les Canadiens ayant des incapacités, des difficultés ou des problèmes de santé de longue durée au sein des organisations du secteur public, 2021](#) » ont révélé que, parmi les personnes ayant une incapacité, des difficultés ou des problèmes de santé de longue durée qui ont voyagé, un peu plus de 6 personnes sur 10 (62,5 %) ont rencontré un obstacle lorsqu'elles ont pris un avion, un train de voyageurs, un traversier ou un autobus de transport interprovincial. Selon l'ECI de 2017, les personnes ayant une incapacité ont rencontré divers obstacles liés au transport dans différents aspects de leur vie. Un peu plus du sixième (17,8 %) des Canadiens de 15 ans et plus ayant une incapacité se considéraient comme étant confinés à la maison parce qu'ils n'avaient pas accès à un service de transport adapté.

Chez les jeunes de 15 à 24 ans ayant une incapacité, 6,7 % avaient besoin de transport adapté pour se rendre à l'école, au collège, au cégep ou à l'université. Parmi ces derniers, la majorité (81,9 %) ont indiqué avoir accès à un tel service. Parmi les travailleurs de 25 à 64 ans ayant une incapacité, 29,3 % ont déclaré ne pas être en mesure de déménager pour améliorer leurs perspectives d'emploi ou de carrière, et 8,0 % d'entre eux ont indiqué que c'était en raison d'un obstacle lié au transport. Par ailleurs, les personnes ayant une incapacité plus sévère (12,1 %) étaient plus susceptibles que celles ayant une incapacité moins sévère (5,7 %) de déclarer ne pas être en mesure de déménager dans une autre ville pour améliorer leurs perspectives d'emploi ou de carrière en raison d'une limitation liée au transport ou au transport en commun.

Plus des deux cinquièmes des Canadiens ayant une incapacité physique ont besoin d'au moins un type d'aide ou d'appareil fonctionnel ou d'un dispositif d'accessibilité à domicile

L'environnement bâti est un domaine prioritaire de la LCA qui concerne les dispositifs d'accessibilité au sein des bâtiments et des espaces publics, comme des couloirs élargis, des portes élargies, des salles de bain adaptées ou des bordures de trottoir en pente. Les conceptions et les caractéristiques d'accessibilité dans les écoles, les lieux de travail et les résidences peuvent aider les personnes ayant une incapacité à accomplir certaines tâches quotidiennes. En 2017, plus de la moitié (55,8 %) des Canadiens ayant une incapacité ont déclaré avoir une incapacité liée à la mobilité, à la flexibilité ou à la dextérité. Parmi les personnes ayant ce type d'incapacité physique, 44,9 % avaient besoin d'au moins un type d'aide ou d'appareil fonctionnel ou d'un dispositif d'accessibilité



à domicile. Les aides ou les appareils fonctionnels liés à la modification de bâtiments ou les caractéristiques d'adaptation les plus couramment utilisés étaient les appuis de salle de bain, comme un siège de toilette surélevé ou des barres d'appui (31,7 %) ou une baignoire à porte ou une douche au sol (16,9 %), ainsi qu'une rampe d'accès ou une entrée au niveau du sol (12,4 %).

Parmi les Canadiens ayant une incapacité qui n'utilisent pas Internet, près du cinquième invoquent au moins une raison liée aux technologies de l'information et des communications

En ce qui a trait au domaine des TIC, l'objectif de la LCA est de veiller à ce que les personnes ayant une incapacité aient accès aux contenus numériques et aux technologies qui leur sont offerts. Cela comprend Internet, les sites Web, les ordinateurs, les logiciels, les téléphones cellulaires et les technologies de radiodiffusion. En 2017, la majorité (80,5 %) des Canadiens ayant une incapacité ont déclaré avoir utilisé Internet, alors que 19,5 % ont indiqué ne pas l'avoir utilisé. Parmi les personnes qui n'ont pas utilisé Internet, 18,2 % ont invoqué au moins une raison liée aux TIC, y compris le fait de ne pas disposer d'appareil permettant d'accéder à Internet dans leur logement (p. ex. ordinateur de bureau, ordinateur portable, tablette électronique), l'absence de service Internet dans la région, le fait d'avoir besoin de logiciels spécialisés ou de mesures d'adaptation, ou le fait qu'il y a trop de sites Web inaccessibles.

Les aides liées à la technologie et les appareils fonctionnels, comme les logiciels et le matériel, peuvent être des éléments clés d'un environnement accessible et inclusif pour les personnes ayant une incapacité. Chez les Canadiens de 15 ans et plus ayant une incapacité, 11,7 % ont utilisé un téléphone cellulaire, un téléphone intelligent ou une montre intelligente dotés de fonctionnalités spécialisées, ou un ordinateur, un ordinateur portable ou une tablette électronique dotés de logiciels spécialisés ou d'autres mesures d'adaptation pour répondre à leurs besoins. Parmi ceux qui ont utilisé l'un de ces appareils, près des deux cinquièmes (39,3 %) avaient un appareil doté d'un logiciel de reconnaissance vocale, de traduction de texte en voix ou de reconnaissance de la parole, 30,0 % avaient un appareil doté d'un logiciel de grossissement de texte, et 16,4 % avaient un appareil muni d'un lecteur d'écran.

Les employés ayant une incapacité plus sévère sont plus susceptibles que ceux ayant une incapacité moins sévère d'avoir de la difficulté à obtenir les mesures de soutien nécessaires

Des mesures d'adaptation ou modifications du milieu de travail peuvent aider les personnes ayant une incapacité à accomplir leurs tâches liées au travail et à créer un milieu de travail inclusif. Selon le feuillet d'information intitulé « [Mesures d'adaptation en milieu de travail pour les employés ayant une incapacité au Canada, 2017](#) », 37,3 % des employés ayant une incapacité ont besoin d'au moins une mesure d'adaptation en milieu de travail. Parmi les employés de 25 à 64 ans ayant une incapacité, 18,2 % ont indiqué croire que leur état rendait difficile un changement d'emploi ou d'entreprise, en raison de la difficulté à obtenir les mesures de soutien ou d'adaptation requises. Les personnes ayant une incapacité plus sévère (24,1 %) étaient plus susceptibles de déclarer avoir de la difficulté à obtenir les mesures de soutien nécessaires que celles ayant une incapacité moins sévère (13,9 %).

Parmi les personnes ayant une incapacité qui ont été totalement empêchées d'occuper un emploi ou de travailler dans une entreprise en raison de leur état, 14,4 % ont indiqué que certaines mesures d'adaptation ou modifications du milieu de travail leur permettraient d'occuper un emploi rémunéré ou de travailler dans une entreprise. Ces mesures d'adaptation peuvent comprendre des tâches modifiées ou différentes, ou une aide technique. De plus, parmi celles qui ont rencontré des obstacles au moment de chercher un emploi, 7,3 % ont indiqué avoir été découragées de chercher du travail en raison de problèmes d'accessibilité qu'elles ont rencontrés au moment de se porter candidates à un emploi.

Note aux lecteurs

L'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI) de 2017 fournit des données exhaustives sur les personnes ayant une incapacité, selon la province et le territoire et selon le groupe d'âge, ainsi que des renseignements sur les types d'incapacité et leur degré de sévérité. La population cible est composée de Canadiens qui étaient âgés de 15 ans et plus au moment du Recensement de la population de 2016 (le 10 mai 2016) et qui vivaient dans un logement privé.

Aux fins de l'ECI, les personnes ayant une incapacité sont identifiées au moyen des questions d'identification des incapacités, qui sont fondées sur le modèle social de l'incapacité. Ces questions permettent d'abord de déterminer la mesure dans laquelle les répondants éprouvent des difficultés dans 10 domaines de fonctionnement, puis à quelle fréquence leurs activités quotidiennes sont limitées par ces difficultés. Seules les personnes ayant déclaré une limitation de leurs activités quotidiennes sont considérées comme ayant une incapacité. Pour obtenir des renseignements plus détaillés sur les questions d'identification des incapacités, veuillez consulter le document « [Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017 : Guide des concepts et méthodes](#) ».

La Loi canadienne sur l'accessibilité (LCA) traite des obstacles à l'accessibilité auxquels les personnes ayant une incapacité sont confrontées ou des expériences qu'elles ont vécues en lien avec l'accessibilité lorsqu'elles interagissent avec des organisations du secteur public fédéral. Toutefois, les questions de l'ECI ne permettent pas de déterminer si les obstacles rencontrés par les personnes ayant une incapacité sont survenus lors d'interactions avec des organisations du secteur fédéral ou dans un contexte privé.

Un **score global de sévérité** a été conçu pour l'ECI en tenant compte du nombre de types d'incapacités d'une personne, du niveau de difficulté à réaliser certaines tâches et de la fréquence de la limitation des activités. Pour simplifier le concept de sévérité, on a établi quatre classes, à savoir légère, modérée, sévère et très sévère. Toutefois, il est important de noter que le nom assigné à chaque classe a pour seul but d'en faciliter l'utilisation. Il ne constitue pas une forme d'étiquette ou de jugement du niveau d'incapacité de la personne. Dans le présent feuillet d'information, les classes « légère » et « modérée » ont été regroupées dans la catégorie « **moins sévère** », et les classes « sévère » et « très sévère » ont été regroupées sous la catégorie « **plus sévère** ».

Tableaux disponibles : [13-10-0819-01](#) et [13-10-0830-01](#) à [13-10-0832-01](#) .

Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête [3251](#).

Le feuillet d'information « [Résultats sur l'accessibilité tirés de l'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2017](#) », qui fait partie de la publication *Rapports sur l'Enquête canadienne sur l'incapacité (89-654-X)*, est maintenant accessible.

Les données de l'Enquête sur l'accessibilité dans les organisations du secteur public (EAOSP) de 2021 sont maintenant accessibles dans les tableaux [13-10-0819-01](#), [13-10-0830-01](#), [13-10-0831-01](#), [13-10-0832-01](#).

Le gouvernement du Canada est déterminé à maintenir une norme d'accessibilité élevée conformément à la Norme sur l'accessibilité des sites Web et la Norme sur l'optimisation des sites Web et des applications pour appareils mobiles. Veuillez communiquer avec nous si vous éprouvez des difficultés à utiliser nos pages Web, applications ou applications pour appareils mobiles, ou si vous souhaitez obtenir d'autres formats, comme une version en caractères ordinaires, une version en langue des signes, une version en Braille ou tout autre format.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca), ou communiquez avec les Relations avec les médias au 613-951-4636 (STATCAN.mediahotline-ligneinfomedias.STATCAN@canada.ca).